

# AFUL "LES MYOSOTIS"

65 Boulevard Charles de Gaulle – BP 9 – 91540 MENNECY CEDEX

Adresse courriel : [aful.les.myosotis@gmail.com](mailto:aful.les.myosotis@gmail.com)

Site Internet : <http://www.aful-les-myosotis-mennecy.net>

## APPEL À COTISATION POUR L'ANNÉE 2025

Conformément aux décisions votées lors de notre Assemblée Générale Extraordinaire du 07 février 2025, nous vous demandons de bien vouloir régler votre cotisation pour l'année 2025, soit :

**200 Euros pour le 16 MAI 2025**

Les modalités suivantes seront appliquées aux propriétaires qui n'auront pas versé leur cotisation au 16 mai 2025 :

- ▶ à compter du 15/06/2025, une lettre simple de rappel leur sera adressée
- ▶ à compter du 15/07/2025, une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) leur sera adressée avec frais de relance de 10 € et une mise en demeure avec injonction de payer

**Le règlement sera effectué de préférence par carte bancaire selon la méthode exposée pendant l'AG, en suivant le lien mis en place sur le site internet de l'AFUL (paiement sécurisé) :**

<https://www.aful-les-myosotis-mennecy.net/>

en cas de difficulté, vous pouvez écrire à l'adresse de l'aful : [aful.les.myosotis@gmail.com](mailto:aful.les.myosotis@gmail.com)

Le règlement peut également être effectué par chèque.

Les chèques devront être impérativement libellés à l'ordre de : **AFUL LES MYOSOTIS**

Ils doivent être adressés à l'exclusion de toute autre adresse à :

**AFUL LES MYOSOTIS**

**65, Blvd Charles de Gaulle - BP 9 - 91540 MENNECY CEDEX**

**Ne pas oublier de noter l'adresse du pavillon concerné au dos du chèque pour ceux dont une adresse postale différente figure sur le chèque**

▶ **RAPPEL** : **En cas de location de votre bien, mutation, vente du bien, ..., merci de nous préciser votre nouvelle adresse postale, ainsi que votre nom si changement de propriétaire suite à une succession.**

Pour ceux d'entre vous qui ont une adresse postale à l'étranger ou dans une autre région, vous pouvez également nous transmettre votre adresse courriel afin de faciliter l'échange de courriers (convocation AG, compte-rendu, ...).

\* Nous recevons régulièrement des chèques dont le nom ou l'adresse ne correspondent pas aux fichiers relatifs à notre AFUL (ex adresse du chèque différente de l'adresse concernée par le règlement, nom différent de celui du propriétaire concerné). Encore une fois, merci de nous préciser au dos du chèque le nom du propriétaire ainsi que l'adresse dans l'AFUL concernée par le paiement, ou à défaut de nous indiquer le n° du lot concerné.



# COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 07 FÉVRIER 2025

Conformément aux dispositions de l'article 9, alinéa 2 des statuts de notre Association, les propriétaires des pavillons de l'ensemble immobilier constituant l'AFUL "LES MYOSOTIS" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 07 février 2025, dans la salle de Motricité de l'école des Myrtilles à Mennecy, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité
2. Présentation des comptes de l'année 2024 (Approbation des comptes et quitus)
3. Adoption du budget prévisionnel 2025 et vote de la cotisation proposée à 200 €
4. Élection et renouvellement des membres du Comité Syndical
5. Questions diverses.

Ce soir, 45 propriétaires sont présents et porteurs de 91 pouvoirs, soit un total de 136 propriétaires présents ou représentés. Le quorum de 146 membres n'étant pas atteint, notre Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer, en accord avec l'Article 9 - § 6 des Statuts de notre association.

Il est proposé à l'Assemblée de tenir dans la foulée une Assemblée Générale (qui est alors sans condition de quorum), pour éviter la convocation d'une nouvelle Assemblée Générale, ce qui nécessite des démarches lourdes pour le Comité de l'Aful les Myosotis : obtention d'une salle auprès de la mairie, mise à jour des listings et porte à porte pour la distribution des convocations, ...

**À l'unanimité, l'assemblée décide de tenir une Assemblée Générale sans nécessité de quorum.**

## **I COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ présenté par MM. Jean-Yves CAPELLE, Patrice DESMAREST, et François-Noël DELAVEAU**

Le Comité syndical de l'Aful "Les Myosotis" souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires qui nous ont rejoints en 2024. Nous remercions également les propriétaires présents à cette Assemblée générale ainsi que ceux qui nous ont faits parvenir leurs pouvoirs.

Il est demandé à chacune et chacun de bien vouloir motiver leurs voisins et amis de l'AFUL pour être présents l'an prochain, ou pour remettre un pouvoir. Il est malheureux de ne pas atteindre le quorum comme aujourd'hui, pour une seule réunion annuelle.

Contrôle de la validité des votes : Éric Bissonet et Patrice Desmarest sont désignés comme scrutateurs

- 1) Le Président Jean-Yves CAPELLE présente les membres du Comité de l'AFUL et leurs fonctions :
  - François-Noël DELAVEAU et Yves PERDU : Responsables des espaces verts, ils veillent à l'entretien et à l'aménagement des jardins et des espaces communs avec notre prestataire
  - Éric BISSONET et Yves JAEGER : En charge du secrétariat, ils s'occupent de la gestion administrative et de la communication de l'AFUL
  - Henri BROUCQUART : Responsable du site web, il assure la mise à jour et la maintenance du site internet de l'AFUL, ainsi que le développement d'une solution de paiement en ligne facilement accessible au plus grand nombre, et qui facilitera aussi le travail du bureau à venir
  - Silvère SABOURIN et Alain MONDON : Trésorier et trésorier-adjoint, ils gèrent les finances et les budgets de l'AFUL, veillant à une utilisation transparente et efficace des fonds. Alain Mondon est particulièrement investi dans la collecte des cotisations auprès des retardataires
  - Patrice DESMAREST : Chargé des relations avec la mairie, il assure la liaison entre l'AFUL et les autorités municipales pour toutes les questions administratives et réglementaires
  - Jan OUVARD : nous a rejoint en 2024 en tant que membre du bureau, pour nous accompagner dans les échanges et décisions
  - Jean-Yves CAPELLE : En plus de ses fonctions de Président, il est responsable des demandes de travaux, et dans ce cadre, des relations avec la Mairie.

Ce compte rendu met en lumière l'organisation et le fonctionnement de l'AFUL des Myosotis, soulignant l'engagement de chaque membre du Comité dans la gestion et l'amélioration de la qualité de vie au sein de notre communauté.

## 2) ESPACES VERTS

Nous disposons de 10 ha d'espaces verts entretenus par la société ALLGARDEN, notre prestataire. En 2024, 12 tontes ont été effectuées, plus l'entretien au rotofil des buttes situées de part et d'autre de la route de Chevannes en alternance d'une année sur l'autre. Comme demandé par certains résidents, une parcelle sur l'espace vert côté centre commercial reste non tondue pour favoriser la préservation de la biodiversité.

Suite aux remarques des propriétaires, nous avons alerté l'entreprise, et été vigilants sur le respect des horaires de travail des jardiniers.

En plus du contrat d'entretien, des travaux d'élagage, d'abattage et de taille ont été réalisés en 2024 :

- 1/ Élagage de branches dans le petit parc, remontées de couronnes sur le site
- 2/ Pose d'une poubelle
- 3/ Abattage de 10 arbres dans l'espace vert rue des Roses + suppression d'un nid de frelons
- 4/ Taille d'un cèdre place des Coquelicots + suppression d'un nid de chenilles processionnaires
- 5/ Pose de 2 cadenas sur la barrière rue des Coquelicots avec l'aide précieuse d'un résident
- 6/ Entretien/bêchage des massifs et des haies + passage régulier de rotofil le long des propriétés donnant sur les espaces verts
- 6/ Taille des lauriers autour de la boîte à lettres (place des Meules) + Taille de la haie de la place des Champs-Fleuris
- 7/ 4 arbres largement élagués sur les différents sites (Tilleul, bouleau, cèdre et érable)
- 8/ Plantation de lauriers rue des Roses, donnant sur un espace vert
- 9/ Plantation de 10 prunus (3 en remplacement sous garantie et 7 nouveaux)

Le projet 2025 prévoit :

- A/ Actuellement en cours, élagage des buttes de la route de Chevannes (tamaris, érables, lauriers, pyracanthas et autres); les copeaux récupérés à cette occasion ont été étalés aux pieds des massifs (netteté, propreté)
- B/ Un gros peuplier à abattre au petit parc (réalisé); reste à tronçonner le tronc pour que les résidents intéressés puissent se servir

Nous avons négocié une stabilité du prix de la prestation contractuelle pour 2025 (pour rappel augmentation de 3% en 2024, 5% en 2023 et pas d'augmentation en 2022).

## 3) DEMANDES DE TRAVAUX

En 2024, 24 demandes de travaux ont été déposées et ont fait l'objet d'un avis favorable. Pour rappel, il y en avait eu 23 en 2023, 18 en 2022, 29 en 2021 et 17 en 2020.

Certaines demandes ont été aménagées pour répondre au règlement intérieur.

Vous pouvez faire votre demande de travaux, soit par l'intermédiaire de notre site internet, soit par mail ([aful.les.myosotis@gmail.com](mailto:aful.les.myosotis@gmail.com)) ou encore par courrier à l'adresse de notre AFUL.

À noter également, ce qui souvent est la bonne méthode pour éviter des désillusions ultérieures, qu'une prise de contact préalable avant dépôt du dossier peut également être utile pour expliquer votre projet

**Ne pas oublier de préciser vos coordonnées téléphoniques et de joindre les plans et descriptions nécessaires à l'étude de la conformité des travaux envisagés. Nous vous rappelons que l'accord de l'AFUL est nécessaire pour les demandes d'aménagements et de permis de construire. Seul le service de l'urbanisme de la mairie est cependant en mesure de donner ces autorisations (exemple pose de vélux, véranda, abri de jardin, réalisation d'une piscine, ...) car en tout état de cause, le PLU fait foi.**

Patrice DESMAREST précise qu'il convient d'obtenir les deux autorisations, car elles relèvent, l'une du Droit Civil (AFUL), l'autre du Droit Administratif (Mairie).

Plusieurs réunions ont eu lieu en Mairie sur les sujets des demandes de travaux, dans le but de faire évoluer le cadre de réglementation du PLU, ou à minima des règles d'interprétation partagées, avec les services de l'urbanisme, le SIARCE et les 7 Afuls. C'est dans ce cadre que la mise à jour du plan des réseaux a été obtenue. Ce plan a été mis à disposition sur le site internet de l'Aful des Myosotis.

Il convient de noter une évolution dans l'application du PLU par la mairie, n'allant pas vers plus de souplesse. Il pourrait être cité plusieurs exemples, mais le plus notable est sans doute une stricte

application d'une servitude de 1.5 mètre de part et d'autre des réseaux et branchements du Siarce situés dans les jardins. Une simple pergola a ainsi été refusée pour cette raison.

Nous restons en attente de la diffusion des règles par la mairie, et de la possible révision du PLU (en particulier sur demandes abris, vérandas, piscine, etc., et isolation par l'extérieur des maisons (!\ à l'esthétique)).

#### **4) VENTES**

Il y a eu 17 ventes de pavillons en 2024.

#### **5) SUJETS DU RESSORT DE LA MAIRIE, DU SIARCE OU DES AUTRES EXPLOITANTS DE RÉSEAUX**

L'Assemblée générale de l'AFUL n'étant pas le lieu pour débattre de sujets qui sont du ressort de la Mairie, du Siarce ou des autres exploitants de réseaux (poubelles, aménagement des rues, etc.), ceux-ci ne seront pas évoqués lors de l'AG.

Cependant, l'Aful rappelle que les trottoirs, asphaltés ou non, sont réservés aux piétons afin de leur assurer une circulation libre et en toute sécurité, en particulier sur l'avenue de l'Orangerie. Y stationner constitue un stationnement gênant au sens du Code de la Route. Il convient en outre de privilégier le stationnement dans le garage ou sur la parcelle privée de chacun.

Des discussions des membres présents sur ces différents sujets conduisent le Président Jean-Yves CAPELLE à encourager tous ceux qui sont concernés à participer aux réunions publiques proposées par M. le Maire dont celle du samedi 15 février 2025.

#### **6) CHANGEMENT DE BANQUE**

Pour rappel, les difficultés récurrentes rencontrées avec la Société Générale, prestataire historique de notre Aful nous ont conduit à choisir le Crédit Agricole comme nouvelle entreprise bancaire.

Le changement complet entre la Société Générale et le Crédit Agricole a été un long processus mais est maintenant enfin terminé. Les difficultés rencontrées en particulier pour le transfert des livrets (faute d'interlocuteur Société Générale) nous ont privé des intérêts pendant toute cette période. À ce jour, les relations avec notre nouvelle banque se passent au mieux.

#### **7) NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE**

L'AFUL met en place à partir de cette année un nouveau moyen de paiement en ligne des cotisations par carte bancaire, en remplacement de PayPal. La procédure sera plus simple, plus accessible, moins chère, et permettra une meilleure traçabilité des paiements pour le trésorier.

Henri BROUCQUART fait une présentation de la nouvelle solution à l'assemblée.

Le paiement se fera en se connectant sur le site internet de l'AFUL via un bouton spécifique permettant le paiement (*Voir le lien en page 1, dans l'appel à cotisation*). La présentation sera accessible sur le site.

#### **8) CONTENTIEUX**

Nous n'avons pas de contentieux en cours.

**Le rapport moral est soumis au vote des membres présents et représentés.**

**Vote du rapport moral 2024 : POUR = 136 voix CONTRE = 0 voix ABSTENTION = 0 voix**

**Le rapport moral 2024 est adopté à l'unanimité**

## II RAPPORT FINANCIER 2024 - Présentation par M. SABOURIN, Trésorier

### Rapport financier 2024

#### Recettes :

Cotisations 2024 = 72800 €. Pas de cotisations impayées. Seule une cotisation est indiquée comme "reste à percevoir" car il était impossible d'affecter le chèque à un propriétaire. Une cotisation des années antérieures a été recouvrée.

Les intérêts du livret A (provision dégâts espaces verts) et du livret 1 (fond de roulement) sont de nouveau nuls du fait du changement bancaire qui n'avait jusque-là pas encore permis leur transfert.

Report de l'exercice précédent : -2135,77 €

**Résultat de l'exercice 2024 : +873,09 €**

Pour rappel, c'est grâce à l'énergie d'Alain MONDON pour récupérer les cotisations en porte-à-porte auprès des propriétaires négligents que nous n'avons quasiment plus d'impayées. Son intervention est cruciale pour notre trésorerie. Mais Alain MONDON devrait sans doute quitter Mennecey et l'AFUL cette année et nous ne pourrions plus compter sur lui pour cette tâche ingrate mais essentielle.

Par ailleurs, des Investigations ont été nécessaires pour retrouver les propriétaires ayant omis de signaler leur changement d'adresse suite à la location de leur bien, ou en cas de décès du propriétaire pour rechercher le notaire chargé de la succession.

#### Dépenses :

Le budget "entretien des espaces verts" est inférieur aux prévisions car l'augmentation budgétée l'an dernier avait finalement été négociée à la baisse. Le poste "espaces verts" représente plus de 90 % du budget de l'AFUL.

Le poste impôts et taxes est inférieur aux prévisions du fait d'une moindre augmentation de la taxe foncière (+5,45%) qu'anticipé au budget de l'an dernier (+7%).

Les intérêts liés à la gestion de la trésorerie qui sont soumis à l'impôt sur les Sociétés représentent une part infime du budget (0,01%), du fait de la faible rémunération des intérêts en 2023.

Les frais d'assurance sont stables (légèrement supérieurs à la prévision), les frais de photocopie sont inférieurs à la prévision, les frais d'affranchissement (LRAR aux propriétaires absents ou LRAR en cas d'impayé) sont également légèrement supérieurs à la prévision mais restent contenus grâce à l'implication de notre trésorier adjoint (relance au porte-à-porte), la location de la boîte postale ne bouge pas.

Les frais de fonctionnement (essentiellement maintien du site WEB) et autres dépenses sont stables et inférieurs au budget. De leur côté, les frais bancaires sont à nouveau en hausse, (légèrement supérieurs à la prévision).

Pas de frais de contentieux ni de dépenses exceptionnelles en 2024.

**Le bilan 2024 et le quitus sont soumis au vote des membres présents et représentés.**

<b>BILAN 2024 :</b>	<b>POUR = 136 voix</b>	<b>CONTRE = 0 voix</b>	<b>ABSTENTION = 0 voix</b>
<b>QUITUS :</b>	<b>POUR = 136 voix</b>	<b>CONTRE = 0 voix</b>	<b>ABSTENTION = 0 voix</b>

**Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité. Le quitus est donné à l'unanimité.**

### III BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 - Présentation par M. SABOURIN, Trésorier

M. SABOURIN présente les prévisions de budget 2025 telles qu'elles ont été arrêtées par le Comité.

#### Recettes prévisionnelles :

Le montant de la cotisation est proposé à 200 € (**inchangée par rapport à 2024**).

Montant total des cotisations 2025 à percevoir = 200 € x 364 membres soit 72.800 €.

À ce montant il faudra ajouter les intérêts prévisionnels des Livret 1 (fonds de roulement) et livret A (provision dégâts espaces verts), qui vont enfin produire des revenus du fait de l'achèvement du long processus de changement de banque.

Le résultat positif de 2024 (+873,09 €) est reporté dans les recettes prévisionnelles pour 2025.

#### Dépenses prévisionnelles :

##### Espaces verts :

Le budget "entretien" (51.984 €) n'augmente pas cette année. Le budget travaux espaces verts est augmenté à 14.000 € en prévision des chantiers d'abattage/replantage pluriannuel.

La provision "dégâts espaces verts" est estimée à 453 €.

La location du compteur d'eau est prévue d'être légèrement augmentée.

Le budget total pour les espaces verts est estimé 66.587 € (89,45 % du budget)., en légère augmentation par rapport au budget 2024 (+4,78%) et au réalisé 2024 (+4,44%).

##### Impôts et taxes :

Provision de 4.510 € (environ 6,06 % du budget), anticipant une nouvelle hausse de la taxe foncière.

##### Autres lignes budgétaires :

Augmentation anticipée des frais d'assurance (+10,6%), stabilité pour la boîte postale, baisse pour les frais divers de gestion et pour les frais bancaires.

La provision pour frais de contentieux est maintenue, tandis que celle pour les dépenses exceptionnelles (actes notariés, 7 Afuls, ...) est légèrement baissée.

#### Modalités de recouvrement et majoration forfaitaire :

En cas de non-paiement à la date du 16 mai 2025, les modalités suivantes sont proposées :

- ▶ À compter du 15/06/2025 : une lettre simple de rappel sera adressée aux propriétaires concernés,
- ▶ À compter du 15/07/2025 : une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) sera adressée avec frais de relance de 10 € et une mise en demeure avec injonction de payer.

**Le budget prévisionnel 2025 est soumis au vote :**

**POUR = 136 voix**

**CONTRE = 0 voix**

**ABSTENTION = 0 voix**

**Le montant de la cotisation annuelle proposé à 200 € et son exigibilité au 16 mai 2025 ainsi que les modalités de recouvrement sont soumis au vote :**

**POUR = 136 voix**

**CONTRE = 0 voix**

**ABSTENTION = 0 voix**

**Le budget prévisionnel 2025, le montant de la cotisation annuelle et les modalités de son exigibilité sont approuvés à l'unanimité.**

## IV RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité est composé d'au moins 9 membres, qui sont élus pour 3 ans.

Chaque année nous renouvelons 1/3 des membres du conseil syndical et nous ne constatons généralement que très peu de nouvelles candidatures. Certains membres du comité sont renouvelés depuis plus de 20 ans.

Nous souhaitons donc accueillir de nouveaux membres pour libérer les plus anciens, qui, **bien qu'il n'y ait pas de limite d'âge, sont entrés dans leur 7<sup>ème</sup> dizaine.**

Cette année, 3 membres arrivent en fin de mandat et acceptent de se représenter pour un nouveau mandat :

- ▶ M. Jean-Yves CAPELLE
- ▶ M. Yves JAEGER
- ▶ M. Silvère SABOURIN

Aucun candidat nouveau ne se présente.


**À l'unanimité des votants, les 3 membres sortants sont réélus au Comité Syndical.**

## V QUESTIONS DIVERSES

- 1) Un propriétaire s'interroge sur le fait que les espaces verts ne soient pas rétrocédés à la Ville. Patrice DESMAREST indique que dans ce cas, et dans le cadre de loi ALUR de 2014, la mairie pourrait même préempter les terrains et les rendre constructibles pour y construire des locaux à usage public. Cependant, historiquement, le quartier ayant été autorisé par le Préfet sous condition de la présence de ces espaces verts, il faudrait alors que la décision de l'époque soit cassée par la justice pour permettre la vente des espaces verts.
- 2) Un propriétaire souligne un problème de sécurité en sortie de la rue des Labours, certains véhicules ne faisant pas l'effort de prendre la nouvelle "chicane" pour aller vers le centre-ville, mais s'engageant de facto à contre-sens sur la voie de gauche. Il s'agit là d'un problème de police, et il convient de se retourner vers la Mairie pour qu'elle étudie le moyen d'améliorer les choses. Une personne indique que lors d'une réunion de quartier du maire, il avait été dit qu'il était prévu de rectifier cette bordure centrale en agrandissant le passage, afin de faciliter la sortie de la rue des Labours vers l'avenue de l'Orangerie.
- 3) Un propriétaire revient sur les évacuations d'eau de drainage au caniveau des maisons avec sous-sols, qui évacuent de plus en plus souvent des quantités de plus en plus importantes d'eau, engendrant par endroit des traversées de rue et en cas de gel, des routes glissantes alors que ce n'est pas anticipé par les véhicules. Il convient là encore de se retourner vers la Mairie pour qu'elle étudie le moyen d'améliorer les choses, bien qu'elle ait été sollicitée à de nombreuses reprises sur le sujet.
- 4) Il est rappelé l'obligation faite aux propriétaires par arrêté municipal de traiter les arbres envahis par les chenilles processionnaires (enlèvement, ou a minima pose de piège sur les arbres).
- 5) Demande que la haie du 8 rue des Roses soit taillée en épaisseur (dans le respect des 2m du trottoir qui appartiennent à la commune), afin d'améliorer la visibilité dans le virage. Cela est vrai pour l'ensemble des haies dans les virages de la résidence.

Le Président

Jean Yves CAPELLE



Le Trésorier

Silvère SABOURIN



Le Secrétaire

Éric BISSONET



## AFUL LES MYOSOTIS

65 Blvd Charles de Gaulle – BP 9 – 91540 MENNECY CEDEX

aful.les.myosotis@gmail.com

<http://www.aful-les-myosotis-mennecy.net>

**En cas de vente tous courriers sont à envoyer impérativement à l'adresse postale de l'Aful ou à l'adresse courriel mentionnée ci-dessus**

### COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Suite à l'AG du 07/02/2025

PRÉSIDENT	M. CAPELLE Jean-Yves 4, rue des Bleuets	01 64 99 79 71 <a href="mailto:jeanyves.capelle@free.fr">jeanyves.capelle@free.fr</a>
VICE-PRÉSIDENT	M. DESMAREST Patrice 9, rue des Labours	01 64 99 64 67 <a href="mailto:padesmarest@wanadoo.fr">padesmarest@wanadoo.fr</a>
TRÉSORIER	M. SABOURIN Silvère 3, rue des Semailles	<a href="mailto:silvere.sabourin@gmail.com">silvere.sabourin@gmail.com</a>
TRÉSORIER ADJOINT	M. MONDON Alain 36, rue des Coquelicots	01 64 99 65 76
SECRÉTAIRE	M. BISSONET Éric 6, rue des Pâtis	01 64 99 85 49 <a href="mailto:e.bissonet@bbox.fr">e.bissonet@bbox.fr</a>
SECRÉTAIRE ADJOINT	M. JAEGER Yves 3, rue de la Fauchaison	01 64 98 03 29
MAINTENANCE DU : SITE DE L'AFUL	M. BROUCQUART Henri 11, rue des Roses	<a href="mailto:henri.broucquart.01@gmail.com">henri.broucquart.01@gmail.com</a>
ESPACES VERTS :	M. DELAVEAU François-Noël 3, place des Meules	01 64 99 72 20
	M. PERDU Yves 17, avenue de l'Orangerie	<a href="mailto:yperdu800@gmail.com">yperdu800@gmail.com</a>
AUTRE MEMBRE :	M. OUVRARD Jan 10, rue des Jacinthes	<a href="mailto:jan.ouvrard@gmail.com">jan.ouvrard@gmail.com</a>

#### COMMISSION TRAVAUX :

M. CAPELLE Jean Yves - M. DESMAREST Patrice

En cas de besoin concernant les plans des réseaux des pavillons, consulter le site de l'AFUL :  
<https://www.aful-les-myosotis-mennecy.net/demande-de-travaux.html>  
ou contacter M. CAPELLE

#### COMMISSION ESPACES VERTS :

M. DELAVEAU François-Noël - M. PERDU Yves - M. DESMAREST Patrice

#### COMMISSION FINANCIÈRE OU CONTENTIEUX :

M. SABOURIN Silvère - M. MONDON Alain